



Formation spécialisée « Égalité, mobilité et parcours professionnels » du CCFP du 9 janvier 2018

La Formation spécialisée « *Égalité, mobilité et parcours professionnels* » du Conseil commun de la Fonction publique (CCFP) s'est réunie le mardi 9 janvier 2018 avec comme ordre du jour :

1. Pré-projet de rapport annuel sur l'égalité professionnelle
2. Recueil des propositions quant à la méthodologie et au calendrier de la concertation
3. Actualités : projets de circulaire et fiches réflexes sur la lutte contre « Les violences sexuelles et sexistes dans la Fonction publique ».

Le prochain CCFP du mois de mars sera largement consacré à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

1. Pré-projet de rapport annuel sur l'égalité professionnelle

La CFDT réservera ses expressions sur le fond pour le Conseil commun du mois de mars. Mais sur la forme et l'organisation du rapport, la CFDT a clairement demandé que celles-ci ne se limitent pas à une présentation qui laisserait à penser que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes serait en bonne voie. Ce rapport ne fait que dresser le bilan de dispositions législatives ou réglementaires encore insuffisantes pour arriver à l'objectif d'égalité. Il convient d'accepter de le dire à l'heure où le gouvernement propose de lancer une nouvelle concertation sur l'égalité professionnelle.

Concernant les fiches descriptives d'action menées par des employeurs, certes, le nombre de fiches est en augmentation mais ne représente qu'un infime pourcentage d'employeurs. De plus, l'évaluation des actions engagées n'est quasiment jamais présente.

2. Recueil des propositions quant à la méthodologie et au calendrier de la concertation

Déclaration de la CFDT

Monsieur le Président,

Tout d'abord, la CFDT tient à exprimer sa satisfaction de voir le sujet de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes soumis à une nouvelle concertation que nous appelions de nos vœux.

En effet, l'accord de 2013 a été un élément marquant, mais le bilan que nous pouvons en dresser collectivement aujourd'hui montre qu'il ne pouvait être considéré que comme un premier pas.

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations CFDT des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Email uffa@uffa.cfdt.fr – treso.compta@uffa.cfdt.fr

La CFDT a toujours considéré que l'égalité professionnelle ne pouvait se traiter de manière déconnectée des sujets d'ensemble plus large : parcours professionnels, carrières, rémunérations mais aussi organisation du travail, accès à la formation. Nous tenons à rappeler que l'accord de 2013 contenait un axe spécifique consacré à la prévention des violences et à la lutte contre le harcèlement. Nous sommes indubitablement nombreux dans cette salle à avoir en mémoire les difficultés rencontrées pour faire inscrire ce volet au sein de l'accord.

Aujourd'hui, c'est dans la lignée de ses engagements remontant à plusieurs décennies que la CFDT s'exprimera.

Tout d'abord, sur l'objectif à poursuivre, il ne peut être que celui d'arriver à une situation d'égalité, sans concession, qui -certes- reste à construire mais sans renoncer à cette exigence atteignable à force de volonté.

La première phase de la concertation devra être l'occasion pour chacune des parties de s'exprimer avant d'arriver à une phase de négociation dont il semble raisonnable qu'elle trouve son aboutissement dans l'agenda post-électoral.

La CFDT souhaite donc que les premières réunions s'organisent sur la base d'un bilan approfondi des actions déjà engagées (plus ou moins selon les cas...). Notre intervention aujourd'hui ne fera donc que dresser les grandes lignes de nos attentes et propositions.

Sur les carrières, nous souhaitons une comparaison des classements hiérarchiques des corps et cadres d'emplois indiquant la composition sexuée de chacun. L'objectif est ainsi de pouvoir remédier aux différences de traitement et à toutes leurs conséquences. On sait notamment le manque de reconnaissance des métiers du soin, du social comparés notamment aux filières plus techniques.

Sur les parcours professionnels, le dispositif des nominations équilibrées sur les emplois supérieurs et dirigeants touche ses limites. Nous saluons la mise en œuvre des sanctions financières, mais on ne peut plus aujourd'hui faire comme le « ruissellement » était efficace. Nous appelons de nos vœux à la définition d'objectifs opposables sur les promotions, à tous les niveaux hiérarchiques.

Sur les rémunérations, outre les impacts liés au classement hiérarchique des corps et cadres d'emplois, ainsi que ceux liés au parcours, la CFDT appelle de ses vœux à un travail sur les régimes indemnitaires dans leur totalité, c'est-à-dire y compris les heures supplémentaires. Là encore, il serait souhaitable de parvenir à la définition d'objectifs opposables.

Sur l'organisation du travail et la conciliation entre les différents temps de vie, c'est probablement là que réside notre plus grande insatisfaction. L'exigence présentiste non seulement perdure mais se renforce. Volonté ou non, la confusion est totale entre la politique de prévention des absences et la récompense du présentisme. Pire : certains n'hésitent même pas à mettre en œuvre des primes dont les femmes enceintes (par exemple) sont exclues *a priori*.

Sur l'ensemble de ces axes de travail, on ne pourra avancer durablement sans se donner les moyens d'un dialogue social de proximité auquel l'encadrement doit être accompagné, formé et incité.

Enfin, un mot particulier sur la prévention des violences sexistes et sexuelles. Il est parfaitement illusoire de vouloir asséner que les agents publics seraient, par définition, plus exemplaires que d'autres. La prévention, et tous ses outils et supports, sont indispensables. Mais pas suffisants. La CFDT appelle donc à un travail approfondi sur la prévention, mais aussi le signalement, l'accompagnement des victimes et les sanctions des auteurs de faits de harcèlement.

3. Actualités : projets de circulaire et fiches réflexes sur la lutte contre « Les violences sexuelles et sexistes dans la Fonction publique »

Le projet de circulaire relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la Fonction publique sera adressé prochainement aux organisations syndicales pour que nous formulions nos observations avant la fin du mois de janvier.

Des fiches réflexes sont en cours d'élaboration et seront mises en ligne prochainement.

Une prochaine réunion de bilan de l'accord de 2013 sera programmée dans la première quinzaine de février.

Délégation CFDT : Mylène Jacquot (Uffa) et Didier Moor (FEAE). Expertes : Monique Gresset (Interco) et Laurence Mennuni (Santé-Sociaux).